

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 21/04/2026 - 13112 - 2021 B 05221 - 901 933 960 - A3S Travaux

A3S TRAVAUX
Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Version de travail éditée le 16/12/2025

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2028

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A35 TRAVAUX - SIREN : 901933960			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
11 RUE HUSTIN 33185 LE HAILLAN FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPE					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Travaux de revêtement des sols et des murs			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
			Autres PV imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (238 quinquies)		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		SAGE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Visiteur conventionné
Comptable : ☐ Salarie ?					
LESOULT 12 allée Léo Lagrange Maison6 33320 EYSINES Tél: 0671215188 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐	
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt le sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP : sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
I DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					4 000	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
MVLt imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice							
MVLt réalisée au cours de l'exercice							
MVLt restant à reporter							
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 - 06
Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise					A3S TRAVAUX - SIREN : 901933960					Néant ☐																										
Durée de l'exercice en nombre de mois					12					Durée de l'exercice précédent					12																					
										Exercice N clos le																										
										31/12/2024																										
ACTIF										Brut					Amortissements-Provisions					Net																
										1					2					3																
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial										010					012																				
	Immobilisations incorporelles - Autres										014					016																				
	Immobilisations corporelles										028					32 868					030					24 208					8 660					
	Immobilisations financières (1)										040										042															
	TOTAL I (5)										044					32 868					048					24 208					8 660					
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production										050										052															
	Stocks marchandises										060										062															
	Avances et acomptes versés sur commandes										064										066															
	Créances (2) clients et comptes rattachés										068					26 433					070										26 433					
	Créances autres (3)										072										074															
	Valeurs mobilières de placement										080										082															
	Disponibilités										084					11 664					086										11 664					
	Charges constatées d'avance										092										094															
TOTAL II										096					38 097					098										38 097						
TOTAL GENERAL (I + II)										110					70 965					112					24 208					46 757						
PASSIF																				Exercice N NET																
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel															120					1 000															
	Ecart de réévaluation															124																				
	Réserve légale															128					100															
	Réserves réglementées															130																				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)										131										132															
	Report à nouveau															134					-4 751															
	Résultat de l'exercice															136					2 139															
	Subventions d'investissement															137																				
	Provisions réglementées															140																				
TOTAL I										142					-1 512																					
Provisions pour risques et charges															TOTAL II					154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées															156					41 663															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours															164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés															166					1 828															
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)										169					2 218					172					3 160										
	Comptes courants d'associés															173					1 618															
	Autres dettes															175																				
	Produits constatés d'avance															174																				
TOTAL III										176					48 269																					
TOTAL GENERAL (I + II + III)										180					46 757																					
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an										193					(4)					Dont dettes à plus d'un an					195					41 663				
	(2)	Dont créances à plus d'un an										197															Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice					182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs										199										(5)					Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice					184				

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC FR

Désignation de l'entreprise A3S TRAVAUX - SIREN : 901933960										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2024	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
Production vendue biens						215		214			
Production vendue services						217		218	181 944		
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	181 944		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	43 039		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			Immobilier	242	109 671		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244	1 604		
Rémunérations du personnel								250	4 000		
Charges sociales								252	1 885		
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255		254	7 360		
Dotations aux provisions								256			
Autres charges				Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262			
				Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	167 559		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	14 385		
Produits financiers						(III)		280			
Produits exceptionnels						(IV)		290			
Charges financières						(V)		294	1 933		
Charges exceptionnelles				Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	10 313		
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	2 139		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312	2 139	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles						322				
	Impôts et taxes non déductibles						324				
	Divers et intérêts excédentaires		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
DEDUCTIONS	Entreprise nouvelle		986	Zone franche urbaine		987			342		
	France Ruralités Revitalisation (FRR)		181	Jeune entreprise innovante		989					
	Zone restruct. défense		127	Zone revitalisation rurales		138					
	Bassins d'emploi à redynamiser		991	Investissements et souscriptions outre-mer		344					
	ZFANG 44 quaterdecies		345	Zone de développement prioritaire		993					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD		992								
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit						346		350	
		Déduction exceptionnelle (art 38 decies)						655			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	2 139	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356	8 962		
Déficits antérieurs reportables						8 962				380	
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	6 350	372	
										6 350	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise A35 TRAVAUX - SIREN : 901933960										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	14 069	442		444		446	14 069		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460	18 000	462		464		466	18 000		
Autres immobilisations corporelles		470	799	472		474		476	799		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	32 868	492		494		496	32 868		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	8 207	532	3 517	534		536	11 724		
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550	8 400	552	3 600	554		556	12 000		
Autres immobilisations corporelles		560	242	562	242	564		566	484		
TOTAL		570	16 849	572	7 359	574		576	24 208		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées : virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587		589		
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	584		595		
TOTAL					596	585	597		599		

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise A3S TRAVAUX - SIREN : 901933960								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	8 962
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 1er	
Déficits imputés								983	4 751
Déficits reportables								984	8 962
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	4 211
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise		AJS TRAVAUX - SIREN : 901933960		Néant ☐	
Exercice ouvert le :		01/01/2024 et clos le :		31/12/2024	
		Données en nombre de mois :		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel :				376	1
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				881	1
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3				137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE				020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	
Effectifs au sens de la CVAE				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	
Date de cessation				166	

A3S TRAVAUX SAS

Société par action simplifiée à associé unique.

Au capital de : 1 000 €

Siège social : 11 rue Hustin 33185 LE HAILLAN.

R.C.S. de BORDEAUX : 901 933 960

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq le lundi 30 juin à 9 heures.

L'associé unique de la société A3S TRAVAUX, société par actions simplifiées à associé unique au capital de 1 000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune, dont le siège se situe 11, rue Hustin au HAILLAN (33185), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le n° 901 933 960, s'est réunie en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par le Président associé, Monsieur RAHMATPOUR Ahmad.

Monsieur RAHMATPOUR Ahmad est propriétaire de 100 parts, soit de la totalité du capital social.

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- Affectation des résultats du dit exercice ;
- Rémunération de la Présidence ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première résolution

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'il les a établis, et se soldant par un bénéfice net comptable de 2 139.00 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans son rapport de gestion.

AR

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit la somme de 2 139.00 € au compte de report à nouveau débiteur.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte, en tant que besoin, qu'il n'a pas été versé à Monsieur RAHMATPOUR Ahmad pour ses fonctions de Président, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, de rémunération.

Il a été remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Quatrième résolution

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à distributions de dividendes au titre des deux derniers exercices clos.

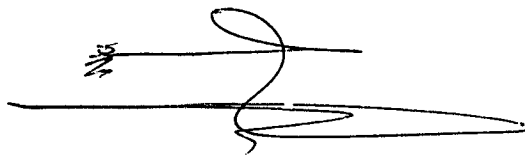
Cinquième résolution

L'associé unique, donne pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre des assemblées.

La séance est levée à 10 h 30.

Monsieur RAHMATPOUR Ahmad

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.